

L'étude ASRA 2011  
- Actionnariat Salarié  
dans les Rapports Annuels -  
CAC 40, Next 20 et SBF 120

6 octobre 2011



Votre contact :  
Stanislas de Germay  
Directeur conseil  
01 41 32 02 57 - 06 20 50 08 84  
sdegermay@assembly-conseil.com  
www.assembly-conseil.com

## Méthodologie

- \* **Des données significatives**
  - Étude systématique et non enquête par questionnaire
  - Sociétés membres de l'indice SBF 120 d'Euronext
  - Au 31 décembre 2010
  
- \* **Des données certifiées**
  - Rapports annuels et financiers et documents de référence 2010
  - complétées le cas échéant auprès des émetteurs
  
- \* **Des données historisées**
  - SBF 120 étudié sur 2010 à 2005
  - CAC 40 + Next 20 étudiés sur 2010 à 2004
  - CAC 40 étudié sur 2010 à 2000

## Méthodologie

### \* Des données comparables

- Référence à l'Article L.225-102 du Code du Commerce (loi NRE)
  - Actions détenues dans le cadre des PEE/PEG et dans les FCPE accueillant la Participation
  - Actions détenues directement par les salariés dans le cadre des privatisations, pendant les périodes d'incessibilité
  
- Ne sont pas comptabilisées les actions détenues par les salariés en dehors de ces dispositifs d'épargne salariale, telles que :
  - Actions détenues sur comptes nominatifs hors PEE/PEG
  - Actions résultant de la levée de stock-options
  - Actions acquises lors d'opérations de rachat de l'entreprise par ses salariés



## Les résultats clés

- \* **2,84 % de la capitalisation boursière du SBF 120 détenus par les actionnaires salariés au 31/12/10**
  - Contre 2,90 % à fin 2009
  
- \* **36 Mds € détenus par les actionnaires salariés au 31/12/10**
  - Contre 36,2 Mds € à fin 2009
  
- \* **29 augmentations de capital réservées aux salariés en 2010**
  - Un nombre d'opérations qui classe 2010 parmi les bonnes années

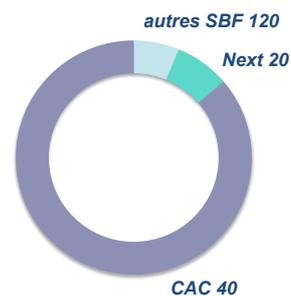


## Situation de l'Actionnariat Salarié à fin 2010



## Le poids de l'Actionnariat Salarié

- \* 2,84 % de la capitalisation boursière du SBF 120  
– 36 Milliards €
- \* 1,66 % de la capitalisation boursière du MID 60  
– 2,25 Milliards €
- \* 2,25 % de la capitalisation boursière du Next 20  
– 2,7 Milliards €
- \* 3,07 % de la capitalisation boursière du CAC 40  
– 31 Milliards €



## Les augmentations de capital

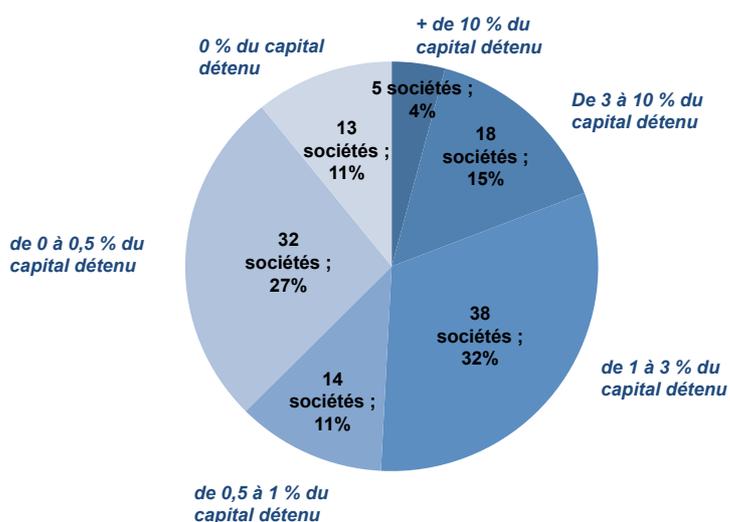
\* 29 augmentations par les sociétés du SBF 120

\* Dont

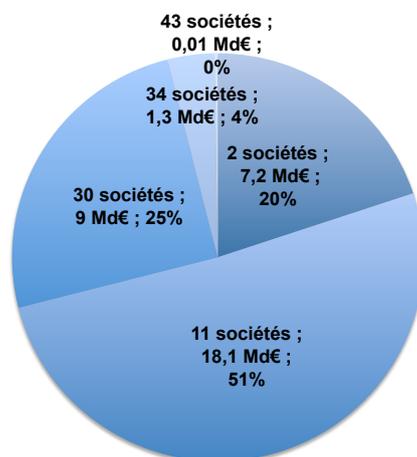
- 0 par celles appartenant au Next 20
- 16 par celles appartenant au CAC 40



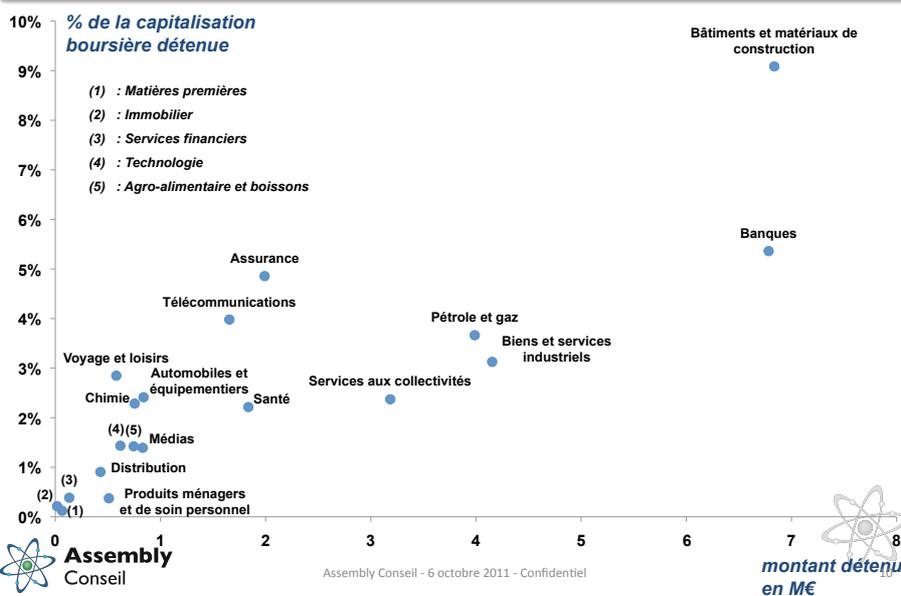
## Répartition selon la part de l'Actionnariat Salarié au capital



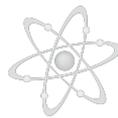
## Une prépondérance des grandes sociétés



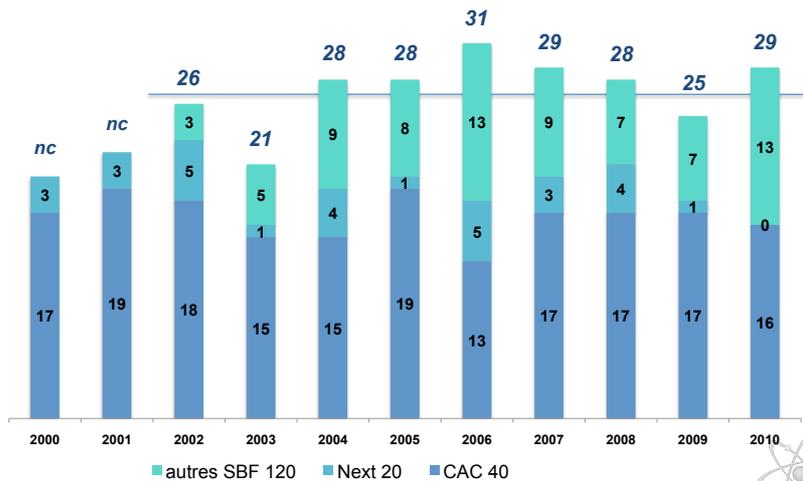
## Répartition selon le secteur d'activité



## Evolution de l'Actionnariat Salarié sur 11 ans



## Nombre d'augmentations de capital

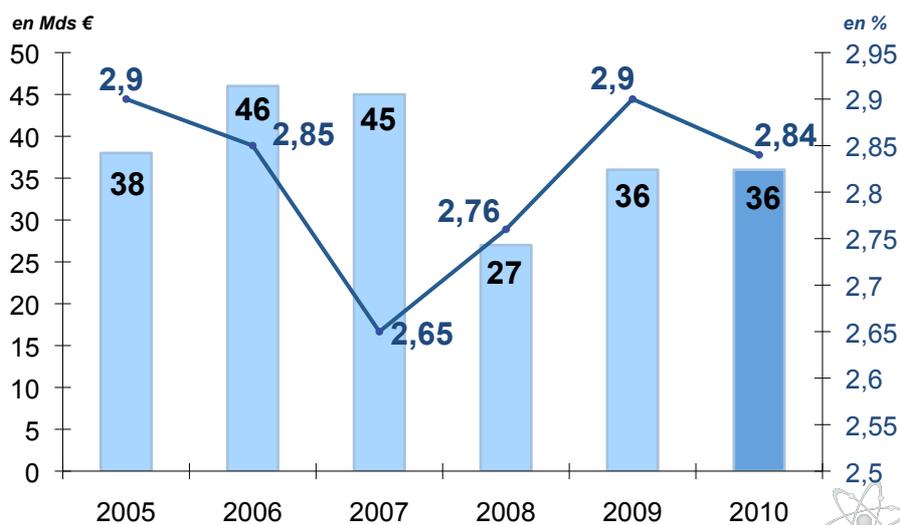


## Fréquence des augmentations de capital sur 3 ans (SBF 120)

- \* 18 sociétés ont réalisé 3 AK en 3 ans
- \* 6 sociétés ont réalisé 2 AK en 3 ans
- \* 17 sociétés ont réalisé 1 AK en 3 ans
- \* 77 sociétés n'ont réalisé aucune AK en 3 ans

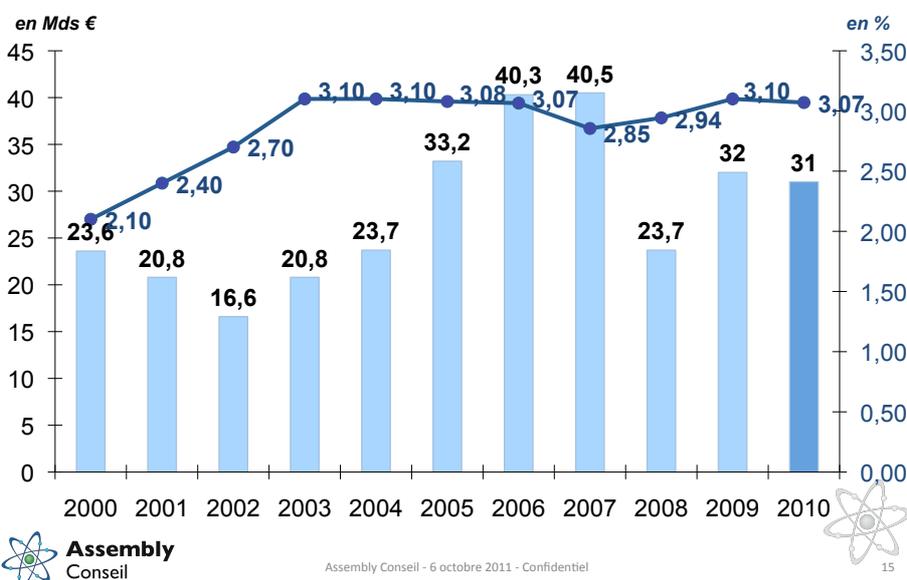


## Part et valeur du capital détenues sur 6 ans (SBF 120)





## Part et valeur du capital détenues sur 11 ans (CAC 40)



## L'Article L.225-102 du Code du Commerce (loi NRE)

- \* "Le rapport présenté par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, à l'assemblée générale rend compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et établit la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du **plan d'épargne d'entreprise** prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des **fonds communs de placement d'entreprise** régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances. Sont également prises en compte les **actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité** prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 442-7 du code du travail.
- \* Les titres acquis par les salariés dans le cadre d'une opération de rachat d'une entreprise par ses salariés prévue par la loi n° 84-578 du 9 juillet 1984 sur le développement de l'initiative économique ainsi que par les salariés d'une société coopérative ouvrière de production au sens de la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut de sociétés coopératives ouvrières de production ne sont pas pris en compte pour l'évaluation de la proportion du capital prévue à l'alinéa précédent. (...)"

Administrateurs salariés

Administrateurs représentant  
les salariés actionnaires



## Généralités

\* 114 sociétés étudiées

- SBF 120 hors sociétés étrangères
- 13 sociétés avec au moins 1 administrateur salarié
- 23 sociétés avec au moins 1 administrateur représentant les salariés actionnaires

\* 1 395 administrateurs

- 36 administrateurs salariés
- 29 administrateurs représentant les salariés actionnaires

\* À noter

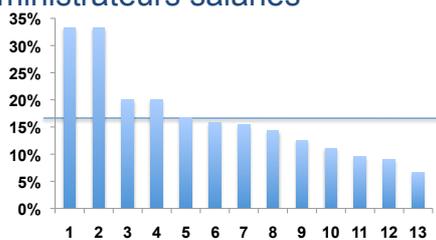
- 40 représentants du personnel (le plus souvent, membres du CE) dans 19 sociétés avec voix consultative
- 15 censeurs salariés dans 12 sociétés avec voix consultative

## Nombre d'administrateurs par société

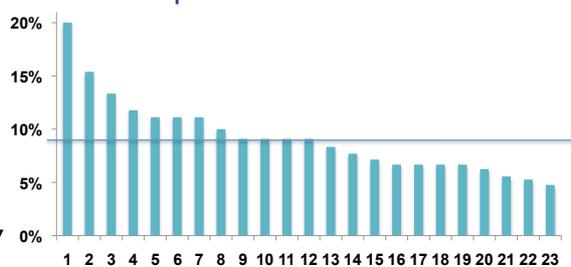
	aucun	1	2	3	6
Administrateurs salariés	101	2	5	4	2
Adm. rep. Salariés actionnaires	91	18	4	1	0

## Poids relatif dans le CA

### \* Part des administrateurs salariés

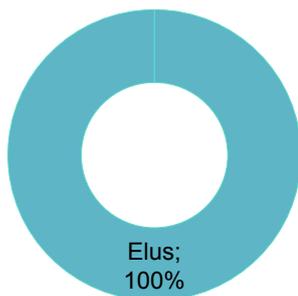


### \* Part des administrateurs représentant les salariés actionnaires



## Mode de désignation

### \* Adm<sup>teurs</sup> salariés



### \* adm<sup>teurs</sup> rep<sup>tant</sup> les salariés actionnaires

- Essentiellement, candidats élus par les porteurs de parts/salariés en direct ; puis départagés par l'AGO
- Plus rarement :
  - Élection simple
  - Cooptation par le CA parmi le CS de FCPE
  - Désignation par le CS de FCPE

## Durée des mandats

### \* Administrateurs salariés

- 4 ou 5 ans en général, parfois plus
- En moyenne 4,33 ans

### \* Adm<sup>teurs</sup> rep<sup>tant</sup> les salariés actionnaires

- 3 ou 4 ans en général, parfois plus
- En moyenne 3,75 ans



## Participation aux comités spécialisés

	Audit / Contrôle interne / Risque	Stratégie / Dévl. durable	Rémunération / Nomination	Gouvernance / Ethique	aucun
Administrateurs salariés	10	12	0	4	17
Adm. rep. Salariés actionnaires	5	10	0	0	16



## La présence des femmes

- \* 15 sociétés comptent au moins une administratrice élue
  
- \* 18 élus sur 65 sont des femmes
  - Soit 28 %
  - 8 administratrices salariées sur 36, soit 22 %
  - 10 adm<sup>tr</sup>ices rep<sup>tant</sup> les salariés actionnaires sur 29, soit 34,5 %
  
- \* Pour mémoire, loi du 28 janvier 2011
  - 20 % des administrateurs en 2014
  - 40 % en 2017

